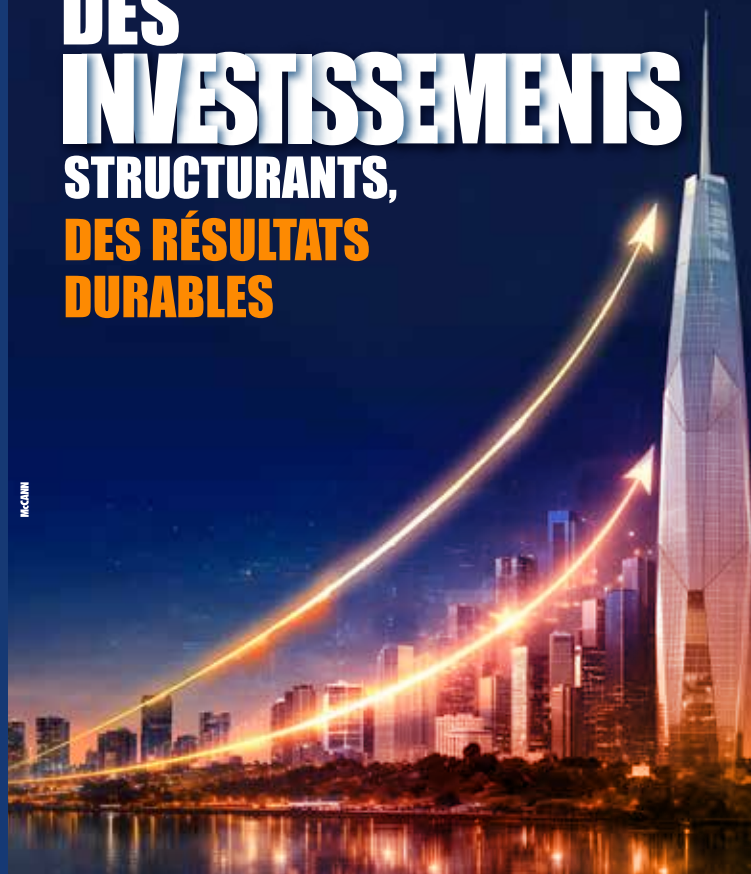


EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
«TPCI 5,85% 2026-2033 » ET «TPCI 6,00% 2026-2036 »

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS, DES RÉSULTATS DURABLES



McGraw

5,85 %*
L'AN SUR 07 ANS
250 milliards FCFA
(*) NET POUR LES RÉSIDENTS EN CÔTE D'IVOIRE
PRIX DE L'OBLIGATION 10.000 FCFA

6,00 %*
L'AN SUR 10 ANS
150 milliards FCFA
(*) NET POUR LES RÉSIDENTS EN CÔTE D'IVOIRE
PRIX DE L'OBLIGATION 10.000 FCFA



Direction Générale des Financements

Plateau, Avenue Marchand, Rue Lecoeur, Immeuble SCIAM • 17 BP 1015 Abidjan 17
Tél.: (225) 27 20 25 09 80 • Fax : (225) 27 20 25 09 68

Représentant
de l'Emetteur



Direction Générale des Financements

Co-chefs de file :

ATLANTIQUE
FINANCE



BIC CAPITAL SA
Capital Incoeuré - West Africa



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Capital Incoeuré - West Africa



BNI FINANCES
Capital Incoeuré - West Africa



BRIDGE
SECURITIES

Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers
(AMF) de l'UMOA, sous les numéros EE/26-01 pour le TPCI 5,85%
2026-2033 et EE/26-02 pour le TPCI 6,00% 2026-2036.

CONTENU ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Montant de l'émission :

Le montant total de l'émission est de **400 milliards FCFA** réparti sur deux emprunts "TPCI 5,85% 2026-2033" et "TPCI 6,00% 2026-2036" de montant respectif 250 milliards et 150 milliards.

But de l'émission :

L'émission a pour objet de procéder à des opérations d'échange des tombées du 11 février au 31 juillet 2026 et au financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2026.

Nature, forme et délivrance des titres :

Les Obligations seront émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

Nombre et valeur nominale des titres :

Le montant indicatif de l'émission est de quatre cents milliards (**400 000 000 000**) FCFA représenté par 40 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

Prix d'émission :

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000 FCFA) par Obligation.

Période de souscription :

La souscription sera ouverte du 24 février au 09 mars 2026 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Emetteur, après avis de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Catégorie d'investisseurs potentiels :

Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques et les compagnies d'assurances.

TPCI 5,85% 2026-2033

Jouissance des obligations : la date de jouissance sera fixée trois (03) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

Date de règlement : la date de règlement sera fixée trois (03) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

Taux d'intérêt : 5,85% l'an

Durée : 7 ans

TPCI 5,85% 2026-2036

Jouissance des obligations : la date de jouissance sera fixée trois (03) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

Date de règlement : la date de règlement sera fixée trois (03) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

Taux d'intérêt : 6,00% l'an

Durée : 10 ans

AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

Le remboursement des obligations se fera par amortissement constant annuel avec un différé de deux (2) ans pour la maturité de 7 ans et trois (3) ans pour celle de 10 ans.

Date d'échéance :

Emprunt TPCI 5,85% 2026-2033 : 7 ans après la date de jouissance

Emprunt TPCI 6,00% 2026-2036 : 10 ans après la date de jouissance

Garantie :

Les présentes émissions bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Mécanisme de paiement :

A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte du Trésor Public du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

Notation :

Ces émissions n'ont pas fait l'objet d'une demande de notation.

Régime fiscal :

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

Tribunaux compétents en cas de litige :

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

Droit applicable :

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

LIQUIDITÉ

Les Obligations issues des deux emprunts bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancements de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ADMISSION À LA BRVM

Cotation :

La cotation des emprunts « TPCI 5,85% 2026-2033 » et « TPCI 6,00% 2026-2036 », sur le marché secondaire commence le premier jour ouvré suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/livraison.

Co-chefs de file : ATLANTIQUE FINANCE, BSIC CAPITAL, SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA, BNI FINANCES et BRIDGE SECURITIES.